



Direction Générale de la Coopération Internationale

## Programme de Bourses du Gouvernement Allemand pour l'année universitaire 2017-2018

### Séjours de recherche ou de travail

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des enseignants universitaires et chercheurs tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2017/2018.

#### 1) Séjours de recherche

Ces bourses d'une durée d'un à 3 mois seront accordées aux enseignants universitaires et chercheurs (ayant soutenu leurs thèses) pour effectuer un séjour de recherche en Allemagne.

#### 2) Séjours de travail

Les enseignants universitaires dans les spécialités des arts plastiques, design, film, musique, architecture, art dramatique, mise en scène, danse et chorégraphie ont la possibilité de demander d'effectuer un séjour de travail en Allemagne dans le cadre d'une coopération artistique avec une institution d'accueil allemande.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : [www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de)

De plus, les dossiers de candidature devront être déposés au **Bureau du DAAD à Tunis (Immeuble KOOLI, 14, rue du 18 janvier 1952, 5<sup>ème</sup> étage, Tunis-Centre Ville) et ce avant le 01 Septembre 2016.**

Une copie du dossier de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère avant la date indiquée ci-dessus.